

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DES FRANÇAIS EN PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION - (N° 684)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 61**

présenté par

M. Ramos, Mme Babault, M. Martineau, Mme Morel, M. Bolo, M. Daubié, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienné, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE 3 BIS

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« et sur la base de chacune des commandes ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'état de service se trouve »,

les mots :

« les taux de service mensuel se trouvent ».

III. – En conséquence, compléter l'alinéa 7 et la première phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« et sur la base de chacune des commandes ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 8 et à la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« l'état de service se trouve »,

les mots :

« les taux de service mensuel se trouvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision technique et rédactionnelle pour sécuriser le dispositif et en assurer la bonne application.